



donation à ma concubine qui est aussi la mère de mon enfant

Par **faridou66**, le **28/08/2012** à **11:29**

Bonjour, je suis actuellement en couple avec une femme qui est également la mère de mon fils.

Avant la naissance de notre enfant j avais achte un terrain à mon seul nom; sur lequel j ai commencé à construire une maison.

Ma concubine souhaiterai emprunter afin de finir les travaux, environ 80000 euros. Toutefois nous souhaiterions tout les deux que cette maison nous appartienne à tous les 2.

comment puis je faire pour qu'elle ai la moitié de la maison. Nous ne sommes pas mariés mais nous envisageons de le faire et de faire un contrat de mariage communauté universelle des biens présents et à venir cependant nous souhaiterions commencer les travaux avant le mariage et nous voudrions regulariser cela avant tout emprunt

cordialement